



***Agence mondiale antidopage
Lausanne***

***Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
sur les comptes annuels 2014***



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
l'Agence mondiale antidopage
Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Pierre-Alain Dévaud

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Guillaume Rémy

Lausanne, le 13 mai 2015

Annexe :

Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

Agence mondiale antidopage

Bilan au 31 décembre 2014

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Notes	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	16 520 642	14 323 209	16 345 523	12 754 416
Placements disponibles à la vente	5b	3 869 052	2 409 911	3 828 040	2 145 958
Débiteurs	6	405 224	711 557	400 929	633 621
Autres actifs circulants	7	2 405 408	2 563 138	2 379 911	2 282 403
		<u>23 200 326</u>	<u>20 007 815</u>	<u>22 954 403</u>	<u>17 816 398</u>
Actifs à long terme					
Placements disponibles à la vente	5b	6 072 141	9 223 219	6 007 776	8 213 018
Immobilisations corporelles	8	585 745	774 524	579 536	689 692
Immobilisations incorporelles	9	4 242 490	4 558 411	4 197 520	4 059 138
		<u>10 900 376</u>	<u>14 556 154</u>	<u>10 784 832</u>	<u>12 961 848</u>
Total des actifs		<u>34 100 702</u>	<u>34 563 969</u>	<u>33 739 235</u>	<u>30 778 246</u>
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		1 066 030	1 670 875	1 054 730	1 487 868
Charges à payer	10	2 204 651	2 450 840	2 181 283	2 182 404
Contributions reçues d'avance		3 249 828	1 635 902	3 215 380	1 456 725
		<u>6 520 509</u>	<u>5 757 617</u>	<u>6 451 393</u>	<u>5 126 997</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	11	4 006 500	4 006 500	5 000 000	5 000 000
Différences de conversion cumulées		-	-	(8 119 954)	(10 469 111)
Réserve pour les litiges	12a	1 500 000	1 500 000	1 484 100	1 335 708
Réserve d'opération	12b	2 400 000	2 400 000	2 374 560	2 137 133
Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente		135 856	225 790	134 416	201 060
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		19 537 837	20 674 062	26 414 720	27 446 459
		<u>27 580 193</u>	<u>28 806 352</u>	<u>27 287 842</u>	<u>25 651 249</u>
Total des fonds propres		<u>27 580 193</u>	<u>28 806 352</u>	<u>27 287 842</u>	<u>25 651 249</u>
Total des passifs et des fonds propres		<u>34 100 702</u>	<u>34 563 969</u>	<u>33 739 235</u>	<u>30 778 246</u>

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

Agence mondiale antidopage

État des activités pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2014

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Notes	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	26 685 297	26 397 315	24 231 362	24 523 326
Subventions	14	2 228 122	2 420 651	2 023 228	2 248 805
Autres revenus	15	408 817	362 473	371 223	336 740
Total des revenus		29 322 236	29 180 439	26 625 813	27 108 871
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	11 110 051	10 379 981	10 088 389	9 643 089
Frais de voyage et de logement		3 538 274	3 769 747	3 212 900	3 502 127
Information et communication		255 124	174 551	231 663	162 159
Frais de tests		727 939	689 700	660 999	640 737
Frais d'accréditation		294 468	290 225	267 389	269 621
Subventions de projets de recherche	17	4 125 085	4 494 797	3 745 749	4 175 704
Autres subventions		386 319	383 786	350 794	356 540
Éducation		20 749	76 271	18 841	70 856
Frais de consultants sur les projets		2 080 056	2 715 170	1 888 778	2 522 416
Loyers		842 065	846 782	764 630	795 003
Frais administratifs		2 474 181	2 183 108	2 246 660	2 019 790
Frais informatiques		1 679 837	1 659 478	1 525 363	1 541 668
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 189 893	1 734 427	1 988 514	1 611 297
Total des dépenses opérationnelles		29 724 041	29 398 023	26 990 669	27 311 007
Excédent des dépenses sur les revenus avant produits financiers		(401 805)	(217 584)	(364 856)	(202 136)
Produits financiers (charges)					
Intérêts		314 081	384 538	285 199	357 239
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente		(9 511)	(33 501)	(8 636)	(31 123)
Frais bancaires		(87 045)	(90 026)	(79 040)	(83 638)
Pertes de change nettes		(951 945)	(194 860)	(864 406)	(181 025)
		(734 420)	66 151	(666 883)	61 453
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice		(1 136 225)	(151 433)	(1 031 739)	(140 683)

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

Tableau de financement pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2014

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(1 136 225)	(151 433)	(1 031 739)	(140 683)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 189 893	1 734 427	1 988 514	1 611 297
Intérêts	(314 081)	(384 538)	(285 199)	(357 239)
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente	9 511	33 501	8 636	31 123
Variation des				
Débiteurs	306 333	(329 257)	278 163	(305 882)
Autres actifs circulants	127 306	750 543	115 599	697 258
Créanciers	(316 279)	293 090	(287 194)	272 283
Charges à payer	(246 189)	(126 187)	(223 549)	(117 229)
Contributions reçues d'avance	1 613 926	(956 608)	1 465 512	(888 697)
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	2 234 195	863 538	2 028 743	802 231
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(159 368)	(383 837)	(144 713)	(356 589)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 814 391)	(2 452 999)	(1 647 543)	(2 278 856)
Intérêts reçus	311 004	412 293	282 405	383 024
Acquisition de placements disponibles à la vente	(1 950 000)	(4 360 472)	(1 770 681)	(4 050 917)
Produits à la cession de placements disponibles à la vente	3 575 993	3 968 525	3 247 151	3 686 795
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	(36 762)	(2 816 490)	(33 381)	(2 616 543)
Augmentation (diminution) des liquidités	2 197 433	(1 952 952)	1 995 362	(1 814 312)
Effets des modifications de cours de change	-	-	1 595 745	(306 055)
Liquidités au début de l'exercice	14 323 209	16 276 161	12 754 416	14 874 783
Liquidités à la fin de l'exercice	16 520 642	14 323 209	16 345 523	12 754 416

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

Agence mondiale antidopage

État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2014

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation USD	Réserve pour les litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2012	4 006 500	1 500 000	2 400 000	349 525	20 825 495	29 081 520
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(151 433)	(151 433)
Élément qui sera reclassifié au résultat net Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	(123 735)	-	(123 735)
Résultat global de l'exercice						(275 168)
Solde au 31 décembre 2013	4 006 500	1 500 000	2 400 000	225 790	20 674 062	28 806 352
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(1 136 225)	(1 136 225)
Élément qui sera reclassifié au résultat net Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	(89 934)	-	(89 934)
Résultat global de l'exercice						(1 226 159)
Solde au 31 décembre 2014	4 006 500	1 500 000	2 400 000	135 856	19 537 837	27 580 193

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

Agence mondiale antidopage

État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2014

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
Solde au 31 décembre 2012	5 000 000	(9 893 183)	1 370 850	2 193 360	319 432	27 587 142	26 577 601
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(140 683)	(140 683)
Élément qui sera reclassifié au résultat net							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(118 372)	-	(118 372)
Élément qui ne sera pas reclassifié au résultat net							
Mouvement de change	-	(575 928)	(35 142)	(56 227)	-	-	(667 297)
Résultat global de l'exercice							(926 352)
Solde au 31 décembre 2013	5 000 000	(10 469 111)	1 335 708	2 137 133	201 060	27 446 459	25 651 249
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(1 031 739)	(1 031 739)
Élément qui sera reclassifié au résultat net							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(66 644)	-	(66 644)
Élément qui ne sera pas reclassifié au résultat net							
Mouvement de change	-	2 349 157	148 392	237 427	-	-	2 734 976
Résultat global de l'exercice							1 636 593
Solde au 31 décembre 2014	5 000 000	(8 119 954)	1 484 100	2 374 560	134 416	26 414 720	27 287 842

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

1 Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales, les Comités Nationaux Olympiques et les athlètes.

Le Comité International Olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA.

2 Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 13 mai 2015 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2014 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* (ci-après IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar US (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la majeure partie des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars US sont présentés à titre d'information complémentaire.

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

d) Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et non destinés aux fins de spéculation. Ils sont classés dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste Débiteurs.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie ou soit qu'ils ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme, sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste Placements disponibles à la vente.

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme Gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, dans la catégorie Produits financiers.

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (Niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (Niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date du bilan, qu'il y a une évidence objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

e) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créanciers et les charges à payer.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	5 ans

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

h) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur en utilisation (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

i) Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels, pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence, est classée comme un crédit-bail financier. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

j) Constatation des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité International Olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées. Les versements reçus à l'avance liés aux activités du prochain exercice sont différés et présentés comme Contributions reçues d'avance, au bilan.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

k) Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

l) Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

m) Changements dans les méthodes comptables et annexes

Les normes suivantes ont été adoptées par l'AMA pour la première fois pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014.

- IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, exige la communication d'informations sur les règlements bruts et nets des instruments financiers admissibles à la compensation dans le bilan et des instruments assujettis à des accords généraux de compensation. Parallèlement aux modifications apportées à IFRS 7, l'IASB a modifié IAS 32, Instruments financiers : Présentation, afin de clarifier les exigences en vigueur relatives à la compensation des instruments financiers dans le bilan. Les modifications apportées à IAS 32 étaient en vigueur le 1^{er} janvier 2014. La norme et la modification n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers de l'AMA.
- IFRIC 21, Droits ou taxes, est une interprétation de l'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, qui est spécifique aux droits et aux taxes. Elle clarifie le moment de la comptabilisation d'un passif pour les sorties de ressources qui sont imposées par les gouvernements. Cette interprétation exclut la comptabilisation des taxes sur les revenus annuels et les pénalités. IFRIC 21 établit qu'un passif pour un droit aux taxes est reconnu selon l'activité qui rend le paiement exigible. L'AMA a évalué cette interprétation et il n'y a pas eu d'incidence sur les états financiers.

Les autres normes, modifications et interprétations qui sont en vigueur à partir des exercices financiers ouverts à partir du 1^{er} janvier ne sont pas importants pour l'Agence.

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

Nouvelles normes, modifications et interprétations non encore adoptées

Un certain nombre de normes et d'interprétations de normes sont applicables pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2014 et n'ont pas été adoptées dans la préparation de ces états financiers. Aucune incidence importante n'est attendue sur les états financiers de l'AMA, excepté ce qui suit :

- IFRS 9, Instruments financiers, décrit la classification, l'évaluation et la reconnaissance des actifs financiers. La version finale de l'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014. Ceci remplace les multiples catégories et modèles de mesure pour les instruments de dette contenus dans la norme IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation, par un nouveau modèle de mesure mixte ayant seulement deux catégories : le coût amorti et la juste valeur en résultats. La base de classification dépend du modèle d'affaires de la société et des caractéristiques des trésoreries contractuelles des actifs financiers. Lorsque les investissements des instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur au résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement sur l'investissement, mais les autres gains et pertes (y compris les dépréciations) associés à ces instruments restent dans le cumul des autres éléments du résultat global indéfiniment. Il s'agit maintenant de la nouvelle exigence du modèle qui remplace le modèle de dépréciation d'IAS 39. Pour les passifs financiers, la nouvelle norme correspond aux exigences actuelles d'IAS 39, à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur pour lesquels les changements de crédit sont enregistrés dans le résultat global. IFRS 9 assouplit également les orientations sur la comptabilité de couverture. La norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'Agence évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, définit les exigences pour comptabiliser le revenu et introduit un cadre global avec un principe général selon lequel l'entité comptabilise les revenus à un montant qui reflète la considération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services lorsqu'il y a transfert de biens et de services promis. La norme remplace IAS 18, Produits des activités ordinaires ainsi que IAS 11, Contrat de constructions et interprétations reliées. La norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'adoption anticipée est permise. L'Agence évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

Il n'y a pas d'autres IFRS ou interprétations qui ne sont pas encore appliquées qui pourrait avoir une incidence importante sur l'AMA.

3 Gestion du risque financier

a) Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

**Annexe aux états financiers
31 décembre 2014**

i) Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars canadiens. Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2014, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2014, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 390 457 CHF (394 640 USD) supérieur (280 747 CHF (315 279 USD) supérieur au 31 décembre 2013), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2014, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 16 706 CHF (16 885 USD) supérieur (19 319 CHF (21 695 USD) supérieur au 31 décembre 2013), principalement en raison des gains de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

Au 31 décembre 2014, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands et en yens japonais et ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle dans le bilan.

	2014				
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	8 414 442	874 382	1 258 101	859 294	2 766 341
Placements disponibles à la vente	306 285	-	508 160	-	-
Débiteurs	372 534	3 811	4 972	93 990	276 848
Créanciers et charges à payer	1 461 040	285 443	34 713	71 972	179 538
					2013
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	5 365 888	723 886	915 310	1 887 676	12 563 003
Placements disponibles à la vente	818 419	-	808 867	-	-
Débiteurs	423 589	143 662	2 611	7 758	-
Créanciers et charges à payer	1 734 176	239 295	48 567	168 546	218 087

ii) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2014, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2014, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et que toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 51 972 CHF (52 529 USD) supérieurs (44 014 CHF (48 161 USD) supérieurs au 31 décembre 2013), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

**Annexe aux états financiers
31 décembre 2014**

iii) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

iv) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu aux trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	2014			2013		
	Cote	Solde		Cote	Solde	
		USD	CHF		USD	CHF
UBS	A	10 015 282	9 909 120	A	6 447 524	5 741 339
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	3 635 635	3 597 097	AA-	3 149 352	2 804 410
Banque Scotia	AA-	2 818 032	2 788 161	AA-	4 676 611	4 164 391
		<u>16 468 949</u>	<u>16 294 378</u>		<u>14 273 487</u>	<u>12 710 140</u>

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

v) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont considérés pour la gestion du risque relatif au capital.

b) Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des liquidités, des débiteurs ainsi que des créanciers et des charges à payer ne différerait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2014, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

4 Liquidités

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Liquidités en espèces	10 920 127	9 152 829	10 804 374	8 150 338
Dépôts bancaires	5 600 515	5 170 380	5 541 149	4 604 078
	<u>16 520 642</u>	<u>14 323 209</u>	<u>16 345 523</u>	<u>12 754 416</u>

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

5 Instruments financiers

a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2014

	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	16 520 642	16 345 523	-	-	16 520 642	16 345 523
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	3 869 052	3 828 040	3 869 052	3 828 040
Débiteurs (note 6)	405 224	400 929	-	-	405 224	400 929
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	6 072 141	6 007 776	6 072 141	6 007 776
Total	<u>16 925 866</u>	<u>16 746 452</u>	<u>9 941 193</u>	<u>9 835 816</u>	<u>26 867 059</u>	<u>26 582 268</u>

Au 31 décembre 2013

	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	14 323 209	12 754 416	-	-	14 323 209	12 754 416
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	2 409 911	2 145 958	2 409 911	2 145 958
Débiteurs (note 6)	711 557	633 621	-	-	711 557	633 621
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	9 223 219	8 213 018	9 223 219	8 213 018
Total	<u>15 034 766</u>	<u>13 388 037</u>	<u>11 633 130</u>	<u>10 358 976</u>	<u>26 667 896</u>	<u>23 747 013</u>

b) Placements disponibles à la vente

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Obligations en dollars US	8 557 662	9 251 395	8 466 951	8 238 108
Produits structurés en dollars US	501 945	502 630	496 624	447 578
Obligations en euros	618 011	1 113 441	611 460	991 488
Obligations en dollars canadiens	263 575	765 664	260 781	681 802
	<u>9 941 193</u>	<u>11 633 130</u>	<u>9 835 816</u>	<u>10 358 976</u>

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0,90 % à 4,63 % et viennent à échéance de janvier 2015 à septembre 2019. Les produits structurés en dollars US sont à capital garanti et viendront à échéance le 2 juillet 2015. Les placements disponibles à la vente comprennent des obligations de sociétés de 8 181 824 CHF (8 269 481 USD) (7 760 214 CHF (8 714 720 USD) au 31 décembre 2013), des obligations d'institutions bancaires de 1 256 360 CHF (1 269 820 USD) (1 955 918 CHF (2 196 496 USD) au 31 décembre 2013) et des obligations gouvernementales de 397 632 CHF (401 892 USD) (642 844 CHF (721 914 USD) au 31 décembre 2013).

6 Débiteurs

	2014	2013	2014	2013
	USD	USD	CHF	CHF
Débiteurs, TVQ	309 083	399 154	305 808	355 434
Autres débiteurs	72 143	287 445	71 378	255 962
Impôts anticipés à recouvrer	1 398	2 358	1 383	2 100
Garantie de loyer et cautions	22 600	22 600	22 360	20 125
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	405 224	711 557	400 929	633 621

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 22 365 CHF (22 600 USD) (20 125 CHF (22 600 USD) en 2013).

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

7 Autres actifs circulants

	2014	2013	2014	2013
	USD	USD	CHF	CHF
Charges payées d'avance	975 875	1 458 027	965 531	1 298 332
Intérêts courus	77 235	107 659	76 416	95 868
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2009	-	50 375	-	44 857
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2010	30 000	12 361	29 682	11 007
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2011	-	96 929	-	86 312
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2012	155 093	689 636	153 449	614 102
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013	642 446	85 273	635 636	75 933
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2014	388 976	-	384 853	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2009	816	-	807	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2011	-	3 863	-	3 440
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2012	11 212	15 381	11 093	13 697
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2013	17 377	43 634	17 194	38 855
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2014	106 378	-	105 250	-
	<hr/>			
	2 405 408	2 563 138	2 379 911	2 282 403
	<hr/>			

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

8 Immobilisations corporelles

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2013								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	239 327	218 722	88 086	80 501	347 079	317 195	674 492	616 418
Acquisitions	343 015	318 664	21 128	19 628	32 857	30 524	397 000	368 816
Amortissements	(159 404)	(148 088)	(35 696)	(33 162)	(101 868)	(94 636)	(296 968)	(275 886)
Différences de change	-	(12 684)	-	(1 501)	-	(5 471)	-	(19 656)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	422 938	376 614	73 518	65 466	278 068	247 612	774 524	689 692
Au 31 décembre 2013								
Coût	737 896	685 512	1 201 856	1 116 534	595 737	553 445	2 535 489	2 355 491
Amortissements cumulés	(314 958)	(292 599)	(1 128 338)	(1 048 235)	(317 669)	(295 117)	(1 760 965)	(1 635 951)
Différences de change	-	(16 299)	-	(2 833)	-	(10 716)	-	(29 848)
Valeur comptable nette	422 938	376 614	73 518	65 466	278 068	247 612	774 524	689 692
Exercice arrêté le 31 décembre 2014								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	422 938	376 614	73 518	65 466	278 068	247 612	774 524	689 692
Acquisitions	156 023	141 675	20 523	18 636	-	-	176 546	160 311
Amortissements	(218 116)	(198 058)	(41 752)	(37 913)	(105 457)	(95 759)	(365 325)	(331 730)
Différences de change	-	36 789	-	5 545	-	18 929	-	61 263
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	360 845	357 020	52 289	51 734	172 611	170 782	585 745	579 536
Au 31 décembre 2014								
Coût	817 843	827 187	1 222 378	1 135 170	522 441	553 445	2 562 662	2 515 802
Amortissements cumulés	(456 998)	(490 657)	(1 170 089)	(1 086 148)	(349 830)	(390 876)	(1 976 917)	(1 967 681)
Différences de change	-	20 490	-	2 712	-	8 213	-	31 415
Valeur comptable nette	360 845	357 020	52 289	51 734	172 611	170 782	585 745	579 536

Au 31 décembre 2014, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives était de 30 342 USD (13 164 USD au 31 décembre 2013).

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

9 Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2013		
Valeur comptable nette		
au début de l'exercice	3 197 823	2 922 490
Acquisitions	2 798 047	2 599 409
Amortissements	(1 437 459)	(1 335 411)
Différences de change	-	(127 350)
Valeur comptable nette		
à la fin de l'exercice	4 558 411	4 059 138
Au 31 décembre 2013		
Coût	11 661 379	10 833 518
Amortissements cumulés	(7 102 968)	(6 598 716)
Différences de change	-	(175 664)
Valeur comptable nette	4 558 411	4 059 138
Exercice arrêté le 31 décembre 2014		
Valeur comptable nette		
au début de l'exercice	4 558 411	4 059 138
Acquisitions	1 508 647	1 369 914
Amortissements	(1 824 568)	(1 656 784)
Différences de change	-	425 252
Valeur comptable nette		
à la fin de l'exercice	4 242 490	4 197 520
Au 31 décembre 2014		
Coût	12 940 470	12 203 432
Amortissements cumulés	(8 697 980)	(8 255 500)
Différences de change	-	249 588
Valeur comptable nette	4 242 490	4 197 520

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2014, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles était de 134 358 USD (440 102 USD au 31 décembre 2013).

Il y a un montant de 312 569 USD (276 387 USD) inclus dans les logiciels qui n'est pas amorti en raison du fait que ces actifs sont en construction.

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

10 Charges à payer

	2014	2013	2014	2013
	USD	USD	CHF	CHF
Passifs transitoires	771 938	912 239	763 755	812 323
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	20 000	20 000	19 788	17 809
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	2 469	21 346	2 443	19 008
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	78 250	84 250	77 421	75 023
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	101 601	120 401	100 524	107 213
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	79 494	173 995	78 651	154 937
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	184 827	347 491	182 868	309 431
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	477 236	642 675	472 177	572 284
Subventions de recherche scientifique 2012 à payer	338 372	81 217	334 785	72 323
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	106 020	-	104 896	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	-	3 429	-	3 053
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	6 767	6 767	6 695	6 026
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	15 000	20 219	14 841	18 004
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	8 998	16 811	8 905	14 970
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	13 679	-	13 534	-
	2 204 651	2 450 840	2 181 283	2 182 404

11 Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

12 Réserves

a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD pour les opérations.

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

13 Contributions annuelles

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	-	2 142	-	1 990
2002 Comité International Olympique	-	2 142	-	1 990
2003 Autorités publiques et gouvernements	-	2 484	-	2 308
2003 Comité International Olympique	-	2 484	-	2 308
2005 Autorités publiques et gouvernements	18	3 913	16	3 635
2005 Comité International Olympique	-	3 913	-	3 635
2006 Autorités publiques et gouvernements	-	4 030	-	3 744
2006 Comité International Olympique	-	4 030	-	3 744
2007 Autorités publiques et gouvernements	-	4 150	-	3 855
2007 Comité International Olympique	-	4 150	-	3 855
2008 Autorités publiques et gouvernements	-	4 316	-	4 010
2009 Autorités publiques et gouvernements	8 411	4 489	7 638	4 170
2010 Autorités publiques et gouvernements	788	4 668	716	4 337
2011 Autorités publiques et gouvernements	1 041	22 608	945	21 003
2012 Autorités publiques et gouvernements	2 991	55 430	2 716	51 495
2013 Autorités publiques et gouvernements	136 479	13 062 317	123 929	12 135 001
2013 Comité International Olympique	-	13 210 049	-	12 272 246
2014 Autorités publiques et gouvernements	13 193 420	-	11 980 175	-
2014 Comité International Olympique	13 342 149	-	12 115 227	-
	26 685 297	26 397 315	24 231 362	24 523 326

14 Subventions

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Montréal International	1 596 170	1 710 835	1 449 390	1 589 380
Gouvernement de l'Australie	61 152	137 000	55 529	127 274
Gouvernement du Japon	132 348	153 281	120 177	142 399
Gouvernement de l'Uruguay	7 000	5 000	6 356	4 645
Gouvernement de la Russie	408 957	393 075	371 350	365 170
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	22 495	21 460	20 426	19 937
	2 228 122	2 420 651	2 023 228	2 248 805

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une durée de 10 ans (2002 à 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans (2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

15 Autres revenus

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation	297 758	290 801	270 377	270 156
Surveillance du Code mondial antidopage	46 805	22 905	42 501	21 279
Incitatifs locaux	64 254	48 767	58 345	45 305
	408 817	362 473	371 223	336 740

16 Salaires et autres charges de personnel

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Salaires	6 321 579	5 878 335	5 740 257	5 461 023
Charges sociales et autres avantages salariaux	4 585 639	4 342 344	4 163 951	4 034 074
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	106 189	99 665	96 424	92 589
Personnel temporaire	96 644	59 637	87 757	55 403
	11 110 051	10 379 981	10 088 389	9 643 089

Le nombre de personnes employées était de 75 au 31 décembre 2014 (70 au 31 décembre 2013).

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste Salaires et autres charges de personnel, à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

17 Subventions de projets de recherche

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	4 022 367	4 238 067	3 652 477	3 937 200
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	193 997	288 642	176 157	268 150
Remboursements reçus en raison d'annulations de projets	(91 279)	(31 912)	(82 885)	(29 646)
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	4 125 085	4 494 797	3 745 749	4 175 704
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	4 125 085	4 494 797	3 745 749	4 175 704
Paiements d'avance (mouvement)	354 848	(881 383)	322 217	(818 812)
Charges à payer (mouvement)	105 892	(143 932)	96 154	(133 714)
Total des subventions de projets de recherche payées	4 585 825	3 469 482	4 164 120	3 223 178

18 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses au poste Frais de voyage et de logement, à l'état des activités.

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Rémunération de la direction opérationnelle				
Salaires	2 597 294	2 173 402	2 358 451	2 019 109
Avantages sociaux et charges sociales	1 152 055	965 822	1 046 114	897 257
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	48 265	44 465	43 827	41 308
	3 797 614	3 183 689	3 448 392	2 957 674

**Annexe aux états financiers
31 décembre 2014**

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a eu 12 directeurs au cours de 2014, et il y avait 11 directeurs au 31 décembre 2014 (10 directeurs au 31 décembre 2013).

19 Engagements

a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Moins de un an	480 450	490 227	475 357	436 533
Plus de un an et moins de cinq ans	1 750 542	1 939 094	1 731 986	1 726 709
Plus de cinq ans	860 501	1 401 945	851 380	1 248 393
	<u>3 091 493</u>	<u>3 831 266</u>	<u>3 058 723</u>	<u>3 411 635</u>

Les obligations ci-dessus concernent

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021
 Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2017
 Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2015
 Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2017

b) Engagements pour des éléments hors location

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Moins de un an	2 127 804	1 263 367	2 105 249	1 124 993
Plus de un an et moins de cinq ans	1 238 989	994 878	1 225 856	885 911
Plus de cinq ans	-	2 310	-	2 057
	<u>3 366 793</u>	<u>2 260 555</u>	<u>3 331 105</u>	<u>2 012 961</u>

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2013 à 2015, et à plusieurs autres contrats.

c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

Annexe aux états financiers
31 décembre 2014

	2014 USD	2013 USD	2014 CHF	2013 CHF
Moins de un an	4 739 218	4 482 100	4 303 407	3 991 185
Plus de un an et moins de cinq ans	478 241	443 530	434 263	394 951
	5 217 459	4 925 630	4 737 670	4 386 136

20 Engagements conditionnels

À la fin de 2014, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 639 735 CHF (2 668 017 USD) (3 630 505 CHF (4 078 302 USD) à la fin de 2013). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice de 2015.

